

fidh

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,
DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

International Federation
for Human Rights

Federación Internacional
de los Derechos Humanos

الغدرالية الدولية لحقوق الانسان

Intervention orale EPU Côte d'Ivoire

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), la Ligue Ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO) et le Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH) ~~lignes alphabétique et aussi d'affiliation il me semble... pour ménager les sensibilités~~ et la Ligue Ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO) se félicitent des nombreux engagements que l'État Ivoirien a pris en faveur de l'amélioration des droits de l'Homme lors de son examen périodique universel.

Nous nous félicitons notamment que la Côte d'Ivoire ait accepté la recommandation du Nigéria de travailler avec toutes les personnes concernées, y compris la société civile, afin de régler le problème des ~~déversements~~ ~~placements~~ de déchets toxiques. Nous restons néanmoins préoccupés par la tournure que prend la distribution de l'indemnisation à 31.000 victimes du déversement des déchets toxiques du navire « Probo Koala », affrété par la société Trafigura, prévue dans le cadre d'un accord entre cette dernière et un cabinet d'avocats britannique. Tout en considérant que cet accord ne peut permettre à la société Trafigura de s'exonérer de ses responsabilités, nos organisations regrettent l'accaparement de ce dossier – avalisé par la justice ivoirienne - par une association ivoirienne qui n'a donné aucune garantie quant aux moyens de répartition et de distribution des fonds entre les victimes de ce drame humain, sanitaire et environnemental. ~~(ou en est-on sur l'indemnisation? Association de la société civile au processus? Merci d'ajouter un para.)~~

Nos organisations prennent aussi bonne note des engagements pris par la Côte d'Ivoire pour améliorer les conditions de détentions de ses prisons notamment en séparant les mineurs des adultes et les femmes des hommes.

Néanmoins, nos organisations regrettent que la Côte d'Ivoire n'ait pas accepté certaines recommandations importantes telles que celle de ratifier le Protocole facultatif à la CEDAW, la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants, et celles relatives aux discriminations quant à l'accès à la nationalité ivoirienne. Nos organisations appellent la Côte d'Ivoire à soumettre son rapport initial sur la mise en oeuvre des dispositions de la CEDAW et à abroger toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes du Code civil.

Bien que la Côte d'Ivoire ait pris de nombreux engagements lors de son examen afin de mener à son terme le processus électoral, nos organisations déplorent la décision du gouvernement ivoirien de reporter le scrutin présidentiel qui aurait dû se tenir en mars.

Nos organisations rappellent que seul un processus électoral juste et libre peut accompagner une paix durable, la réconciliation nationale, la consolidation de l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme et demandent donc à la Côte d'Ivoire de mettre en oeuvre ~~dans les plus brefs délais~~ les recommandations formulées par le Conseil des droits de l'Homme qu'elle a acceptées visant à la tenue d'un scrutin présidentiel libre et transparent.
